

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006

PureCare
Bathroom Cleaner

Numéro de version: 1.1

Délivré: 2026-01-15

Remplace la fiche de vers.1 de
données de sécurité: 2024-08-15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

PureCare Bathroom Cleaner

Code UFI

VH8R-X8WM-RH7H-GR3H

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Concentré en pastilles pour le nettoyage des sanitaires pour un usage privé.

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

LAUFEN CZ s.r.o.

Adresse

Průmyslová 709/14

669 02 Znojmo

République tchèque

Téléphone

+41 61 765 71 11

Courriel

info@laufen.ch

Site web

www.laufen.com

E-mail

forum@laufen.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison/Numéro d'urgence supplémentaire

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (Disponible 24/7) - ORFILA (Disponible pour le public.)

+ 33 3 83 85 21 92 (Disponible 24/7) - French National Products and Composition Database

(B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network (Disponible pour le public.)

+33 800 59 59 59 (Disponible 24/7) - Centre Antipoison de Lille (Disponible pour le public.)

LAUFEN

PureCare Bathroom Cleaner

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Irritation des voies respiratoires

Mentions de danger

H317, H319, H335

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Informations complémentaires

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide citrique

acide maléique

linalol

LAUFEN

PureCare
Bathroom Cleaner

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
acide citrique	77-92-9 201-069-1 01-2119457026-42-xxxx 607-750-00-3	20 - 40%	Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H319, H335 - -		-
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19-xxxx 011-005-00-2	10 - 15%	Eye Irrit. 2	H319 - -		
acide maléique	110-16-7 203-742-5 01-2119488705-25-xxxx 607-095-00-3	0,5 - <2%	Acute Tox. 4 - oral, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H302, H315, H317, H319, H335 - -	Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0,1%	
linalol	78-70-6 201-134-4 01-2119474016-42 -	0,1 - <1%	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Eye Irrit. 2	H315, H317, H319 - -		-

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection. Consulter un médecin si nécessaire.

PureCare Bathroom Cleaner

Inhalation

Non applicable.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.

Informations à l'intention des médecins

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des effets immédiats sont attendus après une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures en cas d'incendie

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

LAUFEN

PureCare Bathroom Cleaner

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.

Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.

Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

Hygiène

Se laver les mains après manipulation.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir hors de portée des enfants.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 13 (Matières solides non inflammables)

Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr: conserver dans le conteneur original.

Température de stockage : 10 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2: Concentré en pastilles pour le nettoyage des sanitaires

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

LAUFEN

PureCare
Bathroom Cleaner

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
carbonate de sodium (497-19-8/207-838-8)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	10 mg/m³	Employés	Locaux
carbonate de sodium (497-19-8/207-838-8)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	5 mg/m³	Consommateurs	Locaux
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	3 mg/m³	Employés	Sys- témiques
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	3 mg/m³	Employés	Sys- témiques
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	3 mg/m³	Employés	Locaux
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	3 mg/m³	Employés	Locaux

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Eau potable	0,44 mg/l
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Eau de mer	0,044 mg/l
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Station d'épuration	1000 mg/l
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Sédiment (eau potable)	34,6 mg/kg
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	3,46 mg/kg
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Sol	33,1 mg/kg
acide maléique	PNEC	Eau potable	100 µg/l

LAUFEN

PureCare
Bathroom Cleaner

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
(110-16-7/203-742-5)			
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Eau de mer	10 µg/l
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Station d'épuration	44,6 mg/l
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Sédiment (eau potable)	334 µg/kg
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	33,4 µg/kg
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Sol	0,0415 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Risques thermiques

Non pertinent

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

LAUFEN

PureCare Bathroom Cleaner

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Tablette

Couleur

Rouge

Odeur

Parfumée

Point de fusion / congélation

Non applicable.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non applicable.

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Température d'auto-allumage

Non applicable.

Température de dégradation

Donnée non disponible

pH

Donnée non disponible

Viscosité cinématique

Non applicable.

Viscosité, dynamique

Pas d'information disponible.

Solubilité

Soluble dans l'eau

Hydrosolubilité

complètement soluble

PureCare Bathroom Cleaner

Coefficient de partage n-octanol / eau

Pas d'information disponible.

Pression de vapeur

Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Pas d'information disponible.

Densité relative

Pas d'information disponible.

Densité de vapeur relative

Non applicable.

Taux d'évaporation

Non applicable.

Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

COV %

< 3 %

Propriétés des particules

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

LAUFEN

PureCare
Bathroom Cleaner

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, acides forts, bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Données toxicologiques pour les composants.

Toxicité aiguë

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/ Directive	Remarques
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LD50	5.400 mg/kg	Oral(e)	-	souris	OECD 401	ECHA
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LD50	>2.000 mg/kg	Cutanée	-	rat	OECD 402	ECHA
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LD50	2.800 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-	-
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LD50	>2.000mg/kg	Cutanée	-	lapin	-	-
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LC50	2.300 mg/m³	Inhalativ	2h	rat	-	-
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	LD50	1.560 mg/kg bw	Dermal	-	lapin	-	-

LAUFEN

PureCare
Bathroom Cleaner

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive	Remarques
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	LD50	708 mg/kg bw	Oral(e)	-	rat	-	-
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	LC50	> 0,72 mg/l	Inhalatif	1 h	rat	-	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité par administration répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

LAUFEN

PureCare
Bathroom Cleaner

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Données toxicologiques pour les composants.

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Résultat final de l'essai	Espèce	Méthode/Directive	Remarque
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	LC50	75 mg/l	96 h	-	-	EPA-660/3-75-009	-
linalol 78-70-6 / 201-134-4	LC50	27,8 mg/l	96 h	-	Oncorhynchus mykiss	OECD 203	-
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LC50	440 mg/l	48 h	-	Leuciscus idus	OECD 203	ECHA
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LC50	300 mg/l	96h	-	Lepomis macrochirus	-	-

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive	Remarque
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LC50	1.535 mg/l	24 h	Daphnia magna	-	ECHA
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	EC50	200-227 mg/l	48h	Ceriodaphnia dubia	-	-
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	EC50	42,81 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202	-

LAUFEN

PureCare
Bathroom Cleaner

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour ce point.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour ce point.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Aucune information n'est disponible pour ce point.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

Autres

Classe d'eau allemande

WGK1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballage

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

Emballages contaminés / plaques/feuilles : Eliminer comme produit non utilisé. Eliminer comme produit non utilisé.

Code de déchet	Description des déchets
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

PureCare Bathroom Cleaner

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation des transports.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

N'est pas applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

N'est pas applicable

14.4 Groupe d'emballage

N'est pas applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

N'est pas applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'est pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments del'OMI

N'est pas applicable

Autres

N'est pas applicable

LAUFEN

PureCare

Bathroom Cleaner

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII : Contient parfums, LINALOOL, HEXYL CINNAMAL, enzymes, LIPASE, agents conservateurs, POTASSIUM SORBATE.

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non applicable.

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non applicable.

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non applicable.

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non pertinent

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non pertinent

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non pertinent

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non pertinent

Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Décret n° 2021-434 du 12 avril 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques

Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).

La classification ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) en France

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Préparations dangereuses: Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.

Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à

LAUFEN

PureCare Bathroom Cleaner

la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

EU UFI

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR - L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ARA - Appareil respiratoire autonome

C&E - Classification et étiquetage (C&L)

CAS - Chemical Abstracts Service

CE - Conformité Européenne

CEx - Concentration associée à une réponse de x % (ECx)

CIRC - Le Centre international de Recherche sur le Cancer (IARC)

Cix - Concentration inhibitrice à x % (ICx)

CL50 - Concentration Létale 50 %, Concentration létale pour 50 % d'une population test (LC50)

CLP - Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR - Cancérogène, Mutagène ou Toxique pour la Reproduction

COV - Composés Organiques Volatils (VOC)

CPSE - Concentration Prédite Sans Effet (PNEC)

CSA - Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR - Rapport sur la Sécurité Chimique

CVI - Conteneurs en Vrac Intermédiaires (IBC)

DL50 - Dose létale 50, Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane) (LDx)

DMEL - Dose dérivée avec effet minimum

DNEL - Dose dérivée sans effet

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELx - Taux de charge associé à une réponse de x %

ErCx = Concentration entraînant une réduction de x % du taux de croissance

LAUFEN

PureCare

Bathroom Cleaner

ETA - Estimation de la Toxicité Aiguë (ATE)
EuPCS - Système européen de catégorisation des produits
FBC - Facteur de Bioconcentration (BCF)
IATA - Association Internationale du Transport Aérien
IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses
ISO - Organisation internationale de normalisation
LCS - Limite de concentration spécifique (SCL)
LogK_{ow} - Coefficient de partage octanol/eau
LoW - Liste des déchets (EWC)
MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NOAEC - Concentration sans effet observé adverse
NOAEL - Niveau sans effet nocif observable
NU - Nations Unies (UN)
OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO)
OCDE - Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OECD)
OMI - Organisation maritime internationale (IMO)
PBT - Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
Pd - Poids Corporel (bw)
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
PRP - Le potentiel de réchauffement planétaire (GWP)
REACH - Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID - Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN - Numéro d'enregistrement REACH
SE - Scenario d'Exposition (ES)
SGH - Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS)
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
TDAA - Température de décomposition auto-accélérée
TSOC-ER - Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée (STOT-RE)
TSOC-EU - Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique (STOT-SE)
TWA - Moyenne pondérée dans le temps
UFI - Identifiant unique de formulation
UVBC - Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
vPvB - Très Persistant et très Bioaccumulable

Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH
ECHA C&L - Inventaire
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :
Dangers pour la santé : Méthode de calcul

PureCare Bathroom Cleaner

Signification des phrases

Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2

STOT SE 3 - resp. tract irrit. - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Irritation des voies respiratoires

STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Skin Sens. 1B - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1, sous-catégorie 1B

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.